

MAIRIE DE TRETS

Direction Générale des Services :
04-42-37-55-14
Fax 04.42.61.34.26

Trets, le 28 septembre 2015

N/Réf :

COMPTE RENDU
Extrait des délibérations du Conseil Municipal
Du 24 septembre 2015
SALLE DES COLOMBES – 18 h 00-

Présents :

FERAUD Jean-Claude, ROBIGLIO Gilbert, MUSSO Marie-Claude, ODDO Daniel, FABRE Solange, ISIRDI André, BIZZARI Martine, LUVERA Georges, BERRENI Evelyne, AUDRIC Céline, LE ROUX Véronique, FERRETTI Guy, TRONCET Nathalie,, CAVASSE Robert, BERTRAND Joël, AVENA Jean-Luc, NOZZI Nicole, ACCOLLA Cyril, ALBERTO Fabrice, RIMEDI Sylvie, BOUDJABALLAH Samia, FERRARO Adrien-Jean, ROCHER Danièle, FAYOLLE-SANNA Stéphanie, GRAFFAGNINO Isabelle, SANNA Christophe, CHAUVIN Pascal.

Procurations :

Mme JABET-PROVITINA Valérie (pouvoir à M. FERAUD JC) ;
Mme CUIFFARDI-FERMANIAN Maryse (pouvoir à M. CAVASSE R.) ;
M. COCHE Michel (pouvoir à M. ROBIGLIO G.) ;
M. LAURENT Louis (pouvoir à M. SANNA Ch.) ;
M. TASSY Roger (pouvoir à FAYOLLE-SANNA S.)

Absent : M. LAGET Francis

Secrétaire de séance : Mme Martine BIZZARI

Observation sur le PV du 22/07/2015 : aucune

Adopté à l'unanimité.

1) Contribution au Fonds de Solidarité pour le logement au titre de l'année 2015 :

Considérant que depuis le 01^{er} janvier 2005, la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est assurée par le Département.

Considérant que grâce au soutien des communes et d'autres contributeurs, 31 351 aides ont été accordées, sur tout le département, pour un montant total de 15 559 035€ au titre de 2014.

Considérant que la participation volontaire des communes est calculée sur la base de 0,30€ par habitant, selon le dernier recensement de la population.

Considérant que l'adhésion de la Commune de Trets permettrait une augmentation de la dotation du Fonds de Solidarité pour le Logement pour 2015 et faciliterait le renforcement de la politique d'insertion par le logement, en développant notamment les aides individuelles aux ménages.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PARTICIPE à cette contribution pour le Fonds de Solidarité pour le logement sur la base de 0,30€ par habitant.

2) Transfert de compétences de la zone d'activités de Rousset à la CPA : Avis de la Commune :

Considérant que par délibération en date du 10 juillet 2015, le Conseil Communautaire de la CPA a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités de Rousset.

Considérant que La zone d'activités de Rousset représente une superficie totale de 210 hectares, dont l'aménagement est aujourd'hui terminé. Tous les terrains situés dans la zone ont été commercialisés, et la Commune ne détient plus aucun bien immobilier dans son patrimoine privé sur cette ZA. Dès lors, il n'y a pas lieu de déterminer d'éventuelles conditions de transfert de biens immobiliers, et la CPA ne sera pas appelée à la reprise du bilan financier de cette zone, l'ensemble des opérations financières de celle-ci étant clôturées.

Concernant l'entretien de la zone, la CPA se verra transférer sur cette zone déclarée d'intérêt communautaire en juillet dernier, les dépenses relatives à la voirie y compris ses accessoires, située dans la zone et classée dans le domaine public communal.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les conditions financières et patrimoniales de ce transfert, le transfert de compétences à la CPA de la ZA de Rousset ne prenant effet que lorsque la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des Communes membres de la CPA se sera prononcée favorablement, conformément au III de l'article L 5211-5 du C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTE et VALIDE les conditions financières et patrimoniales de ce transfert effectif de la zone d'activités de Rousset à la Communauté du Pays d'Aix.

3) Création de trois postes en contrat emploi d'avenir .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer trois postes en contrat emploi d'avenir au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent technique ou administratif.

PRECISE que ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période de 12 mois minimum, 36 mois maximum renouvellement inclus.

3 bis : Création de trois postes dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de créer trois postes dans le cadre du dispositif « contrat Unique d'Insertion -Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » au sein de la commune pour exercer les fonctions d'agent technique ou administratif.

PRECISE que ces contrats à durée déterminée seront conclus pour une période de 12 mois minimum, 24 mois maximum renouvellement inclus.

4) Demande d'approbation de l'avenant n°1-2015 au Contrat Communautaire d'investissement avec la CPA.

Considérant que la commune a signé, en 2014, un contrat communautaire avec la CPA, sur la période 2014-2018, afin de financer ses principaux investissements.

Considérant que ce contrat a été modifié par l'avenant N°1-2014, le 11 février 2015, afin de maintenir intégralement à son bénéfice, le financement à hauteur de 50% de la dépense.

Considérant que ce contrat, dont les projets ont été estimés à 30 950 K€ HT, permettent à la Commune de s'assurer d'un financement de l'ordre de 15 475 K€ HT, au titre des fonds de concours de la CPA.

Considérant que le présent avenant a pour objet de porter la durée du contrat à 7 ans, les modifications concernent le paragraphe 6 du préambule ainsi que les articles 2 -3 et 4 du Contrat Communautaire Pluriannuel de développement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'avenant n°1-2015 au Contrat Communautaire 2014-2020 avec la CPA, ainsi que le tableau joint aux élus ;

AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents afférents à cet avenant.

5) Demande d'autorisation du Conseil pour la garantie d'emprunt à l'association un Toit .

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 45 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 106 500 euros souscrit par l'association Un Toit, ci-après dénommé l'Emprunteur, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer l'acquisition-amélioration de 3 logements sociaux situés 8 avenue Mirabeau, à Trets.

DIT que les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Montant :	PLAI 106 500 euros
Durée totale :	22 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt - 0,20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	De 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

DIT que le Conseil s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

AUTORISE le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

6) Autorisation à M. le Maire de signer le marché d'entretien des espaces verts sur le territoire communal lots 1 à 4.

Considérant que le marché d'entretien des espaces verts est arrivé à son terme le 15 septembre 2015 et un appel d'offres portant sur « l'Entretien des Espaces verts sur le territoire communal » de Trets a été lancé en date du 11 mai 2015 avec une remise des offres au 03 juillet 2015 pour un marché de même nature, comprenant 4 lots.

Considérant que la commission d'appel d'offres s'est réunie respectivement les 27/07/2015 et 31/08/2015. Les marchés présentent les caractéristiques suivantes :

- Lot 1 -Secteur 1 (Médiathèque-la poste-jardin des remparts-gendarmerie rd point des français libres ...)
- Lot 2 -Secteur 2 (Rond -point de l'Europe-lavoir-chemin du Loup-rond-point de Provence-Maison des associations ...)
- Lot 3 – Secteur 3 (ancien chemin de Peynier-rond-point du cimetière-crèche la Libellule avenue St Eloi ...)
- Lot 4 – Secteur 4 (26 lotissements en lot réservé en application de l'article 15 du Code des Marchés publics : Coteaux des Vignes, Ste Victoire, St Jean, les Adrets, l'Alluminaire, Roquefeuille)

Le montant du marché résultera de l'application des prix forfaitaires du DPGF.

La durée du marché est de 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire avec la possibilité de le renouveler deux fois par tacite reconduction La durée totale du marché n'excèdera pas trois ans.

L'avis de publicité a été adressé le 11 mai 2015 au JOUE, BOAMP, site de la CPA et de la ville de Trets.

La date limite de remise des offres a été fixée au 03 juillet 2015 à 12 heures, les critères de jugement des offres sont par ordre décroissant :

Pour les lots 1 à 3

- Valeur technique 45 %,
- Prix 30 %
- délai d'intervention 15 %
- Performances d'insertion 10 %

Pour le lot 4 (lot réservé)

- Valeur technique 45 %,
- Prix 40 %
- Délai d'intervention 15 %
- 11 dossiers ont été retirés, et 6 offres ont été remises dans les temps.

Les membres de la CAO réunis en séance du 17/07/2015 à 9h ont procédé à l'ouverture des plis Il est demandé au service des Marchés Publics d'établir le rapport d'analyse des offres.

La présentation du rapport d'analyse à la CAO a eu lieu le 31/08/2014 à 9 heures en toute objectivité au vu d'éléments lui permettant d'apprécier le choix.

Selon les critères énoncés dans le règlement de la consultation et aux exigences mentionnées dans le cahier des charges techniques, la commission d'appel d'offres a classé

- Lot 1 – Secteur 1	ESPACES PAYSAGES	35 875 € HT
- Lot 2 – Secteur 2	ESPACES PAYSAGES	46 577 € HT
- Lot 3 – Secteur 3	ESPACES PAYSAGES	38 185 € HT
- Lot 4 – Secteur 4	ESAT	77 686 € HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les pièces de chaque lot susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

AUTORISE M Le Maire ou son représentant à signer le marché FCS 05/15 ainsi que toutes les pièces y afférentes, à l'exécution des prestations et à leur règlement relatif à « L'entretien des espaces verts sur le territoire communal » comme mentionné ci-dessous :

- Lot 1 – Secteur 1	ESPACES PAYSAGES	35 875 € HT
- Lot 2 – Secteur 2	ESPACES PAYSAGES	46 577 € HT
- Lot 3 – Secteur 3	ESPACES PAYSAGES	38 185 € HT
- Lot 4 – Secteur 4	ESAT	77 686 € HT

La séance est levée à 19h15.